

TAXE FONCIÈRE

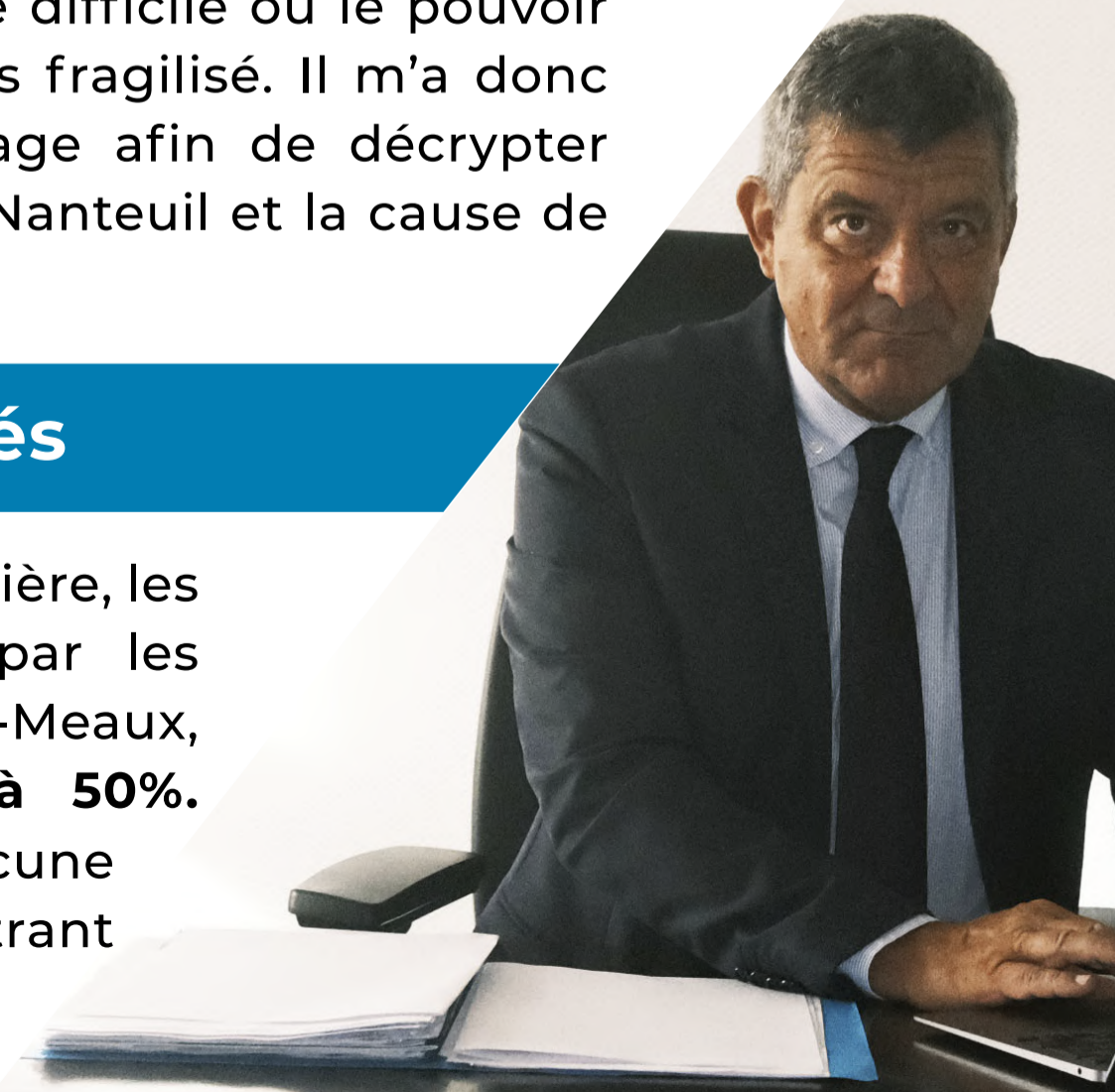
UN POINT SUR VOTRE FEUILLE DE TAXE FONCIÈRE

Madame, Monsieur,

Comme nombre de français, vous avez constaté une forte augmentation de votre taxe foncière en 2023. Cette charge s'inscrit dans un contexte économique difficile où le pouvoir d'achat de chacun est de plus en plus fragilisé. Il m'a donc paru nécessaire d'apporter un éclairage afin de décrypter l'augmentation des impôts fonciers à Nanteuil et la cause de cette évolution.

Taux communaux inchangés

Sur le verso de votre feuille de taxe foncière, les colonnes détaillent les taux votés par les différentes collectivités. À Nanteuil-Lès-Meaux, le **taux communal est maintenu à 50%**. Le Conseil municipal n'a voté aucune augmentation en 2023, démontrant l'engagement de votre municipalité à contenir toute hausse.



Engagés pour la préservation de votre pouvoir d'achat

Les taux intercommunaux ont varié, mais le **taux de la Ville de Nanteuil reste constant**, témoignant de notre volonté de préserver la situation économique de vos foyers.

	Commune	Intercommunalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI
2022	50%	2,95%	0,574%	12%	1,16%
2023	50%	2,95%	0,58%	12%	1,34%

Alors pourquoi les impôts locaux augmentent quand même ?

Le véritable taux d'augmentation de 7,1% ne provient pas d'une décision locale mais découle de l'augmentation nationale des valeurs locatives cadastrales (VLC) décidée par l'État. Cette valeur, représentant la location potentielle de votre propriété, est indexée sur l'inflation. En 2023, elle a augmenté de manière significative, deux fois plus qu'en 2022.

Cela se traduit par une hausse de votre taxe foncière, mais ce taux n'apparaît pas dans les colonnes habituelles. Il est affiché sur la ligne "base", montrant une augmentation de 7,1% par rapport à 2022.



Sachez que je suis extrêmement attentif à la situation des foyers nanteuillais et du maintien de votre pouvoir d'achat, c'est pourquoi j'ai demandé au conseil municipal de proposer **un budget 2024 sans augmentation des taux communaux** des taxes foncières bâties et non bâties.

Régis Sargis